

PONT-DE-CHÉRU (ISÈRE) École

Exclu de la cantine car il ne mange pas de viande

Âgé de 8 ans et scolarisé en CE2 à Pont-de-Chéruy, Kamil sera exclu de la cantine scolaire à partir de janvier 2020 à la suite d'une décision du maire, Alain Tuduri. La raison ? Il ne mange pas de viande. Ses parents envisagent de poursuivre la Ville en justice.

Le message a été publié sur la page Facebook de Raja Lamsyah ce mercredi 4 décembre. En une seule journée, il a été partagé plus de 15 000 fois sur les réseaux sociaux. Dans ce « cri du cœur », cette mère de famille s'insurge que son fils, Kamil soit renvoyé de la cantine scolaire à partir de la rentrée de janvier 2020. La décision du maire, Alain Tuduri [lire ci-dessous] leur était parvenue par courrier dans la matinée.

Deux mois que la situation posait problème

Au téléphone, ce jeudi 5 décembre, Raja Lamsyah souffle : « Mon fils ne mange pas de viande, alors il est renvoyé. On se comporte avec nous comme si on n'était rien, comme si on n'avait aucune dignité. Comment je vais expliquer ça à mon enfant ? Comment je vais trouver les mots ? Je me sens impuissante ».

Cela faisait deux mois que la situation posait problème à la Ville, dont le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire stipule que les enfants doivent manger de tout, sous peine d'exclusion. « On a cherché des solutions, on a regardé pour engager une nounou lorsque les repas comportaient de



Kamil mange quatre fois par semaine à la cantine scolaire. Des menus avec viande sont servis une ou deux fois par semaine.

Photo d'illustration archives Le Progrès

la viande, mais ça coûtait trop cher. On travaille tous les deux et nous ne pouvons pas être là le midi, précise Mounir Bassou, le père de Kamil. On a aussi proposé de préparer nous-mêmes des plats que notre fils emmènerait à la cantine. Mais ça a été refusé ».

Sur ce point, Alain Tuduri répond que « mettre ainsi un enfant à l'index par rapport aux autres n'est pas une bonne chose ». Et le renvoyer, n'est-ce pas la même chose finalement ? « Non, c'est une décision qui a été prise après une longue réflexion, dit le maire. Cela fait deux mois qu'on discute et qu'on ne trouve pas de solution ».

« Une décision illégale »

Des explications qui ne conviennent pas à M^e Mohamed Djerbi, l'avocat de la famille, loin de là. Ce dernier estime en effet que « c'est une décision

impardonnable, illégale, de la part d'un maire qui a déjà été inquiété pour des faits similaires [poursuivi pour discrimination raciale, Alain Tuduri a en fait été relaxé par la justice en 2012, NDLR]. Nous sommes face à des parents qui ne réclament absolument rien, ils revendiquent juste leurs droits ». M^e Djerbi enverra ainsi un courrier à Alain Tuduri ce jeudi ou ce vendredi dans lequel il demandera la réintégration de Kamil, « puisque c'est le droit suprême de cet enfant », ainsi que des excuses publiques.

Et ensuite ? « Il y a un volet pénal latent dans ce dossier, note l'avocat de la famille. Vous vous attaquez à un enfant alors que vous êtes maire. Il faut rendre confiance à cette famille dans la justice de leur pays. Quand un maire est indélicat, et je pèse mes mots, il peut être condamné. »

Vincent PROD'HOMME

« Si ça ne leur plaît pas, ils ne mettent pas leur enfant à la cantine ! »

Nous avons contacté Alain Tuduri, le maire de Pont-de-Chéruy, ce jeudi 5 décembre. Ce dernier indique qu'il est « très à l'aise avec ce sujet », s'appuyant notamment sur le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire municipale. « Nous n'avons jamais eu de problèmes jusqu'à présent, mais là, nous sommes tombés sur quelqu'un qui veut aller jusqu'au bout. On a un règlement qui est précis. On a toujours affirmé que toute conviction religieuse ou philosophique serait bannie de la cantine scolaire. C'est pareil pour les végétariens, on n'a pas de menu de ce type dans nos cantines. Par contre, lorsqu'il y a du porc, nous proposons un menu de substitution ». Le père de l'enfant précise que si Kamil ne mange pas de viande, c'est parce qu'il n'aime pas ça et non pas par conviction religieuse. « Il n'en mange pas non plus à la maison », ajoute-t-il.

D'après le maire, cette polémique est « plus qu'exagérée, elle est nourrie par des gens qui n'ont rien à faire, qui sont à Lyon et qui n'ont jamais mis les pieds dans une cantine ». Et de conclure : « Si les menus ne leur conviennent pas, les parents n'ont qu'à pas mettre leur enfant à la cantine. »

V. Pr.

RHÔNE Environnement

Pollution au sol : qu'est-ce « l'inversion thermique » ?



Le brouillard matinal, dû à l'humidité naturelle, remonte dans la journée au niveau des polluants. Ces dernières heures, le centre-ville de Lyon a été particulièrement impacté par la pollution qui a frôlé le seuil d'alerte. Photo Progrès/Damien LEPETITGALAND

Le pic de pollution qui touche actuellement la région lyonnaise est en partie causé par un phénomène d'inversion thermique, qui empêche la pollution de se disperser en altitude. La situation devrait s'améliorer dimanche en soirée ou lundi avec l'arrivée de la pluie et du vent.

La vallée du Rhône est placée en vigilance orange pour sa qualité de l'air. L'épisode de pollution de particules fines va persister jusqu'à samedi annonce l'observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Auvergne-Rhône Alpes. Il devrait s'améliorer dimanche dans l'après-midi ou lundi avec l'arrivée de la pluie et du vent. En attendant, il est recommandé aux personnes vulnérables de limiter leurs déplacements et tout effort physique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

ATMO Auvergne-Rhône Alpes a rehaussé la vigilance, jeudi après-midi, suite à l'accumulation significative des polluants de particules fines (PM10). Les particules fines sont générées par le trafic routier, le chauffage au bois ou encore l'activité industrielle. Il s'agit des pics de pollution hivernaux amplifiés par un phénomène météorologique dit d'inversion thermique.

Un couvercle qui emprisonne les polluants

L'air le plus chaud est normalement le plus près du sol, mais quand il se trouve au-dessus d'une couche d'air plus froid on dit qu'il y a une inversion de température. Dans cette situation, une couche d'air chaud se forme au-dessus (et en dessous) de couches d'air froid, agissant comme une cloche. Ce « couvercle » emprisonne les polluants et les particules et les maintient à faible altitude, près du sol. Ces particules fines et gaz générés par les activités humaines s'accumulent.

Actuellement, avec l'humidité naturelle, on observe également des brouillards qui couvrent la surface et qui se soulèvent pour se transformer en nuage de genre stratus ou stratocumulus. Ils se « cognent » à la couche d'air chaud qui se trouve en altitude, comme les polluants.

La situation va prendre fin avec le départ de l'anticyclone, l'arrivée de vents ou d'une perturbation accompagnée de pluies. C'est ce qui est prévu à partir de dimanche après-midi avec l'arrivée de précipitations accompagnées de vent. À noter que ces dernières heures, le centre-ville de Lyon a été particulièrement impacté par la pollution qui a frôlé le seuil d'alerte.

Damien LEPETITGALAND

RHÔNE

Addictions : Avenir Santé décroche un prix

La Fondation d'entreprise Ramsay Santé, Pfizer Innovation France et INCO ont remis 10 000 € à l'association Avenir Santé, à l'occasion de la deuxième étape du Prevent2Care Tour, « Tour de France de la prévention santé », organisé par ces mécènes. Engagée dans la santé des jeunes (12-25 ans), Avenir Santé mène des actions en faveur de la prévention et de la réduction des risques sur les addictions, les accidents de la circulation, les risques auditifs et la sexualité. Ce prix a été remis à l'association pour soutenir son projet Overnight dont l'objectif est de diminuer les (sur) consommations (alcool et cannabis en particulier) des jeunes Rhônalpins grâce à un dispositif connecté comprenant une communauté sur les réseaux sociaux, des alertes sur smartphone et un site Internet avec des concours participatifs pour mesurer son évolution.